

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4. Secteur ouest - partie sud

Echelle: 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2018

LEGENDE

U	ZONES URBAINES
Ua	Secteur urbanisé ancien dense
Uc	Secteur urbanisé récent moins dense
AU	ZONES A URBANISER
Au1c	Secteur surfaiblement équipé - à urbaniser indice
Au1b	Secteur destiné prioritairement à de l'habitat dense
Au1a	Secteur destiné prioritairement à de l'habitat moins dense
A	ZONES AGRICOLES
A	Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
N	ZONES NATURELLES
N	Secteur naturel
Np	Secteur à destination de parking
INDICES ET SECTEURS	
F	Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances
C	Chalet d'alpage ou bâtiment destive
d	Bâtiment pouvant changer de destination
R	Refuge
	Périmètre concerné par une OAP

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

- Corridor biologique
- Zone humide et son espace de fonctionnalité, le cas échéant

Prise en compte des risques


- Secteur PIZ Périmètre concerné par le PIZ, dont secteurs soumis à des risques

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Lieu	Bénéficiaire	Surface
1	Stations de neige	Châtaignier	Commune	44 m ²
2	Elargissement voirie	Châtaignier	Commune	30 m ²
3	Stations de neige	Châtaignier	Commune	500 m ²
4	Stations de neige	Châtaignier	Commune	500 m ²
5	Stations de neige, arrêt	Châtaignier	Commune	515 m ²
6	Elargissement voirie	Villancy	Commune	23 m ²
7	Aménagement voirie	Villancy	Commune	23 m ²
8	Stations de neige, accès Villancy	Châtaignier	Commune	336 m ²
9	Stations de neige	Beauvillard	Commune	95 m ²
10	Stations de neige	Beauvillard	Commune	100 m ²
11	Aménagement voirie	Le Villard	Commune	86 m ²
12	Stations de neige	La Fichère	Commune	179 m ²

DIVERS

- Bâtimens rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtimens investiss (à titre indicatif)
- Routte ajoutée (à titre indicatif)



1/5000

